

eu lieu pour le règlement de cette grève et, dans l'intervalle, quelles mesures ont été prises quant à l'impression de l'édition quotidienne du hansard, du Procès-verbal et du Feuilleton.

L'hon. M. BURRELL: La situation est à peu près ce qu'elle était lorsque je l'ai décrite à grands traits il y a trois jours. J'ai alors fait observer que, jusqu'à la fin de l'exercice financier, du moins, les pressiers qui ont déclaré la grève seront dans une situation aussi favorable ou plus avantageuse que ceux qui acceptent des emplois semblables ailleurs, et que, par conséquent, ils n'ont pas raison, à notre avis, de se mettre en grève.

Il y a plusieurs autres employés de l'Imprimerie qui sont encore au travail, mais qui devront nécessairement chômer, si les presses sont arrêtées pendant quelque temps. En présence d'une telle éventualité et vu que les dépenses de l'Imprimerie et les frais des impressions de l'Etat sont, à n'en pas douter, excessivement élevées, le ministre devra se demander s'il n'est pas opportun de fermer les portes de l'établissement. Toutefois, je ne discute pas ce sujet en ce moment. Quant à moi, je voudrais que les travaux s'accomplissent dans des conditions qui justifieraient le maintien de l'Imprimerie, non seulement pour le bien des employés, mais dans l'intérêt de toute la population canadienne. En attendant, nous poursuivons l'entreprise et nous espérons que la situation s'améliorera.

L'hon. M. MURPHY: Le ministre n'a pas répondu à la seconde partie de la question: Quelles mesures ont été prises quant à l'impression de l'édition quotidienne du hansard, du procès-verbal et du Feuilleton?

L'hon. M. BURRELL: Un certain nombre d'exemplaires du hansard sont imprimés ou reproduits au miméographe, et d'autres documents nécessaires, y compris, il va sans dire, des papiers d'une grande importance pour les soldats, ainsi que d'autres se rapportant à la Chambre, sont imprimés au département de la Milice.

#### LE CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC-PACIFIQUE.

M. CAHILL: Le Gouvernement a-t-il réellement pris possession du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique?

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Le Gouvernement n'a pas pris possession de ce chemin de fer. A titre de séquestre, j'ai pris possession du Grand-Tronc-Pacifique, lundi, à une heure du matin.

#### SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion du discours du trône et sur le projet d'adresse à S. Exc. le Gouverneur général.

M. FOSTER (York-Est): Monsieur l'Orateur...

M. L'ORATEUR: L'honorable député de York-Est se lève-t-il pour prendre part au débat?

M. FOSTER: Oui.

M. L'ORATEUR: D'après le règlement—et, sous ce rapport, je dois m'en tenir à une décision rendue à la Chambre des communes anglaise dans des circonstances exactement semblables—le débat n'ayant pas été ajourné, mais ayant pris fin faute de quorum, et l'honorable député ayant déjà parlé, il ne peut plus prendre à nouveau la parole sur le même sujet. C'est l'interprétation que je crois devoir donner au règlement. Elle est loin d'être favorable à l'honorable député d'York-Est (M. Foster) dans les circonstances, et je suis bien prêt à me rendre au jugement de la Chambre, si elle est unanime à consentir à ce que l'honorable député continue son discours.

(Assentiment.)

M. FOSTER: Monsieur l'Orateur, je remercie la députation de me permettre de continuer le débat. Lorsque la Chambre a ajourné son travail, hier soir, je n'avais pas encore terminé la phrase que j'avais commencée, pour le bénéfice du hansard, j'aimerais à la compléter. Maintenant que la guerre est terminée, il incombe aux députés d'assumer l'entière responsabilité de leur attitude respective. Cela complète la phrase commencée. Le pays devra faire preuve d'une prudence plus grande dans le cas des immigrants qui viendront s'établir au Canada, dans l'avenir. Nous savons que, dans le passé, on a envoyé dans tous les pays européens des centaines d'agents d'immigration, et nous avons dépensé des centaines de milliers de dollars pour faire de la propagande en vue d'attirer des immigrants au Canada. Nous savons que ces agents recevaient une bonne rémunération pour le travail qu'ils accomplissaient; aussi désiraient-ils faire montre d'un zèle ardent. Ils ne semblaient pas spécialement difficiles quant à la catégorie des personnes qu'ils encourageaient à émigrer en Canada. Pour cette raison, au lieu de s'assurer des immigrants de la catégorie voulue, ces agents s'occupaient plutôt de la quantité que de la qualité des personnes qu'ils dirigeaient sur notre pays. On le sait, plu-